Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2394

6.10.2023

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2023/2394 DE LA COMMISSION

du 5 octobre 2023

modifiant la décision d'exécution (UE) 2022/493 en ce qui concerne l'enveloppe définitive de l'aide de l'Union octroyée aux États membres pour les fruits et légumes à l'école et pour le lait à l'école, pour la période allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2023

[notifiée sous le numéro C(2023) 6616]

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1370/2013 du Conseil du 16 décembre 2013 établissant les mesures relatives à la fixation de certaines aides et restitutions liées à l'organisation commune des marchés des produits agricoles ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission ([2]), les États membres souhaitant participer au régime d'aide de l'Union pour la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires (le «programme à destination des écoles») présentent à la Commission, au plus tard le 31 janvier de chaque année, leur demande d'aide de l'Union relative à l'année scolaire suivante et, le cas échéant, actualisent la demande d'aide de l'Union pour l'année scolaire en cours.

(2) Sur la base des informations notifiées par les États membres au plus tard le 31 janvier 2022, la décision d'exécution (UE) 2022/493 de la Commission ([3]) a fixé l'enveloppe définitive de l'aide de l'Union octroyée aux États membres souhaitant participer au programme à destination des écoles, pour les fruits et légumes à l'école et pour le lait à l'école, pour la période allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2023.

(3) Dans les notifications présentées au plus tard le 31 août 2023 conformément à l'article 3 du règlement d'exécution (UE) 2017/39, le Portugal a notifié un transfert entre l'enveloppe définitive destinée aux fruits et légumes à l'école et l'enveloppe définitive destinée au lait à l'école.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision d'exécution (UE) 2022/493 en conséquence.

(5) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité de l'organisation commune des marchés agricoles,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2022/493 est remplacée par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

([1]) JO L 346 du 20.12.2013, p. 12.

([2]) Règlement d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 portant modalités d'application du règlement (UE) nº 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires (JO L 5 du 10.1.2017, p. 1).

([3]) Décision d'exécution (UE) 2022/493 de la Commission du 21 mars 2022 fixant l'enveloppe définitive de l'aide de l'Union octroyée aux États membres pour les fruits et légumes à l'école et pour le lait à l'école, pour la période allant du 1er août 2022 au 31 juillet 2023, et modifiant la décision d'exécution (UE) 2021/462 (JO L 100 du 28.3.2022, p. 55).

Fait à Bruxelles, le 5 octobre 2023.

Par la Commission
Janusz WOJCIECHOWSKI
Membre de la Commission

ANNEXE

«ANNEXE I

Année scolaire 2022/2023

État membre	Enveloppe définitive pour les fruits et légumes à l'école en EUR	Enveloppe définitive pour le lait à l'école en EUR
Belgique	3 405 460	1 613 199
Bulgarie	2 145 826	1 030 342
Tchéquie	3 515 512	2 000 127
Danemark	1 855 060	1 578 658
Allemagne	20 867 400	9 614 058
Estonie	520 903	779 265
Irlande	1 811 303	1 033 661
Grèce	3 221 670	1 550 685
Espagne	13 442 293	6 152 902
France	16 271 478	16 146 588
Croatie	1 390 541	800 354
Italie	17 117 780	8 003 535
Chypre	390 044	400 177
Lettonie	658 180	748 041
Lituanie	966 451	1 135 641
Luxembourg	295 111	205 725
Hongrie	3 122 448	1 945 693
Malte	293 504	201 724
Pays-Bas	6 006 511	642 270
Autriche	2 401 768	944 680
Pologne	12 494 071	10 739 507
Portugal	2 933 397	2 570 981
Roumanie	6 900 318	10 455 944
Slovénie	570 823	311 770
Slovaquie	1 872 965	1 070 557
Finlande	1 799 047	3 624 689
Suède	0	9 233 498
Total	126 269 864	94 534 271»